Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-14102025_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

Nombre de membres
En exercice :8
Présents : 7
Votants : 7
Ayant donné procuration :
Absents excusés : 1
Absents :

Date de convocation : 06/10/2025
Date d'affichage : 06/10/2025

OBJET de la délibération
N°14102025_1
CREANCES ETEINTES
Affichée le

Résultat du vote
Pour : 7
Contre :0
Abstention :0

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an **deux mille vingt cinq et le quatorze octobre à 18 heures**

Le **Bureau syndical du syndicat eaux Sud Meuse** dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, au syndicat sis 19 rue de l'Eglise à Lavincourt, sous la présidence de Madame JAMAR Thérèse, conformément aux dispositions de l'article L 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), par renvoi des articles L 5211-1 et L 5711-1 du même code.

ETAIENT PRESENTS, ABSENTS

PRESENTS : Thérèse JAMAR, Patrice WETZEL, Stéphane TOURNOIS, Philippe SIDOLI, ,Cyrille BERRARD, Yannick INTINS, Marc Nicole

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Michel LOISY,

Procuration de vote :

Le quorum étant atteint, le bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Nicole a été désigné secrétaire de séance.

La Présidente expose les dossiers pour lesquels le recouvrement des créances de factures d'eau et d'assainissement s'avère impossible et pour lesquels l'extinction est proposée par le Service de Gestion Comptable (SGC) suite à un jugement de rétablissement personnel ou à un jugement de liquidation judiciaire ayant prononcé l'irrécouvrabilité définitive des créances. L'extinction des créances représente une charge budgétaire devant être constatée selon les états transmis par le SGC suivants :

DOSSIER	BP AEP	dont redevance AESN	BP AC	dont redevance AESN
1 EX SIE	586,71 €	67,93 €	897,35 €	64,17 €
2 HOUDELAINCOURT	738,88 €	85,55 €	633,80 €	45,32 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €
SOMMES 1	1 325,59 €	153,49 €	1 531,15 €	109,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 16 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au bureau,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le responsable du service de gestion comptable de Bar-le-Duc,

Considérant l'irrécouvrabilité définitive des créances suite à décision judiciaire,

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-14102025_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CANTON D'ANCERVILLE

Arrondissement de Bar-Le-Duc

Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

Le Bureau décide à l'unanimité:

- De prononcer l'extinction des créances représentant un montant total de **1 325.59** euros pour le service EAU POTABLE et de **1 531.15** euros pour le service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
- Autorise la Présidente à émettre les mandats au compte 6542.
- Autorise la Présidente à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susvisés

Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Signé par : THERESE JAMAR
Date : 21/10/2025
Qualité : president

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-14102025_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

Nombre de membres
En exercice :8
Présents : 7
Votants : 7
Ayant donné procuration :
Absents excusés : 1
Absents :

Date de convocation : 06/10/2025
Date d'affichage : 06/10/2025

OBJET de la délibération
N°14102025_1
RETROCESSION DES RESEAUX AEP et AC
Affichée le

Résultat du vote
Pour : 7
Contre :0
Abstention :0

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

L'an **deux mille vingt cinq et le quatorze octobre à 18 heures**

Le **Bureau syndical du syndicat eaux Sud Meuse** dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, au syndicat sis 19 rue de l'Eglise à Lavincourt, sous la présidence de Madame JAMAR Thérèse, conformément aux dispositions de l'article L 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), par renvoi des articles L 5211-1 et L 5711-1 du même code.

ETAIENT PRESENTS, ABSENTS

PRESENTS : Thérèse JAMAR, Patrice WETZEL, Stéphane TOURNOIS, Philippe SIDOLI, ,Cyrille BERRARD, Yannick INTINS, Marc Nicole

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Michel LOISY,

Procuration de vote :

Le quorum étant atteint, le bureau syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Nicole a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle que le lotissement « Clos du Girardin », dont le lotisseur est Francis Thirion, situé sur la commune de Cousances-Les-Forges, souhaite céder gratuitement au Syndicat des Eaux Sud Meuse les réseaux d'eaux usée et d'eau potable achevés en octobre 2017 dans le cadre du transfert amiable et à titre gratuit des parcelles de voirie à la commune en juillet 2025.

Le lotissement du Girardin dessert actuellement 14 points de consommation d'eau via 420 ml de canalisation AEP en fonte ductile 100. Le réseau est ramifié en deux branches et équipé d'une purge à chaque extrémité.

La défense incendie est assurée par un poteau incendie en centre du lotissement. Elle reste de la responsabilité communale.

Le réseau d'assainissement d'une longueur de 479 ml en PVC 200 mm collecte des eaux usées strictes vers la rue de l'Iva en contre-bas. Les plans sont joints.

Caractéristiques des réseaux concernés

Réseaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)	Nature	Parcelles d'emprise	PROPRIETAIRE des parcelles
EAU POTABLE	420	100	Fonte ductile	Parcelles 361, 367 et 368 et chemin communal dit du lotissement	Cousances-Les-Forges
EAUX USEES	479	200	PVC	Parcelles 361, 367 et 368 et chemin communal dit du lotissement	Cousances-Les-Forges

Ces réseaux ont été réalisés selon les prescriptions techniques du syndicat. Les essais de compactage, d'étanchéité et de pression et la désinfection des réseaux ont été réalisés et les résultats sont conformes.

né par : THERESE JAMAR
e : 21/10/2025
alité : president

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21. 10. 2025
ID : 055-200092633-20251014-14102025_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CANTON D'ANCERVILLE

Arrondissement de Bar-Le-Duc

Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

Il est précisé que la voirie est transférée à la commune et intégrée au domaine public communal par délibération communale du 4 juillet 2025. Les réseaux principaux seront intégrés au domaine public du syndicat, tandis que les canalisations de branchements entre les constructions et la voirie ou le réseau principal resteront à la charge exclusive de chaque propriétaire (entretien et renouvellement).

Aprés délibération,

le bureau syndical, à l'unanimité :

1. Accepte la rétrocession gratuite des réseaux d'eaux usées et d'eau potable du lotissement « Clos du Girardin » situés en domaine public,
2. Charge la Présidente de signer tous les actes et pièces nécessaires à la formalisation du transfert,
3. Dit que la présente délibération sera notifiée à la commune de Cousances-Les-Forges et au lotisseur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susvisés

Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Service des Eaux Sud Meuse
19 rue de l'Église
55170 LAVINCOURT

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE QUINZE OCTOBRE A 19H00, LE COMITE SYNDICAL DES EAUX SUD MEUSE S'EST REUNI EN REUNION ORDINAIRE AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI AU SIEGE DU SYNDICAT SOUS LA PRESIDENCE DE THERESE JAMAR

Nombre de membres
En exercice : 62
Présents :36
Votants : 38 soit 36+2
Ayant donné procuration :2
Absents excusés :24
Absents :

Date de convocation : 07/10/2025
Date d'affichage : 07/10/2025

OBJET de la délibération 20251510_1
RPQS 2024 EAU et ASSAINISSEMENT

Résultat du vote

Pour :38
Contre :0
Abstention :0

	TITULAIRE	Présent	Suppléant	Procuration	Absent
BAUDONVILLIERS	DA SILVA ALEXANDRA	1			
	NICOLE MARC	2			
BAZINCOURT	HUARD JACQUELINE	3			
	BEAUDOING ALAIN	4			
BRAUVILLERS	DEFONTIS VANESSA				1
	CHIROL JEROME				2
BRILLON	PELLETIER JEAN MARIE	5			
	maire ou 1er adjoint				3
COUSANCES	GIRARDIN PERRINE				4
LES FORGES	JAMAR THERESE	6			
COUVERTPUIS	OUDINOT JEAN LOUIS				5
	CHAOMLEFFEL REMY				6
DAMMARIE	GEORGES MICHELLE		VARIN Michel 7		
SUR SAULX	ZANOTTI PASCALE	8			
FOUCHERES	LAURIN MARYLENE	9			
AUX BOIS	PESCHELOCHE ELRIC				7
HAIRONVILLE	THOMAS CHRISTIAN	10			
	CASSARD MICHEL	11			
HEVILLIERS	LOISY MICHEL			ROUSSEL Didier	
	ROUSSEL DIDIER	12			
HOUDELAINCOURT	RIVIERE JEAN MARIE				8
	JACQUOT SABRINA				9
JUVIGNY EN	MINEUR LUDOVIC	13			
PERTHOIS	NICOLE JEAN-PIERRE	14			
LAVINCOURT	TOURNOIS STEPHANE	15			
	BRIC JEAN MARIE	16			
LE BOUCHON	DEVAUX DOMINIQUE	17			
SUR SAULX	ZANOTTI SANDRINE	18			
L'ISLE EN RIGAULT	HENRIONNET BERNARD	19			
	REMY PHILIPPE			HENRIONNET Bernard	
MAULAN	GUILLAUME HERVE	20			
	LAURENT TATIANA				10
MENIL SUR	LEBRET EDITH	21			
SAULX	SIDOLI PHILIPPE	22			
MONTPLONNE	VILLETTE ERIC				11
	VAN HECKE DAMIEN				12
MORLEY	CHEVALLIER MARIE-LAURE	23			
	KRAEBER MATHIEU				13
NANT LE PETIT	CORIOU MAXIME				14
	PENSALFINI DOMINIQUE	24			
NARCY CA	MARIN JEAN YVES				15
	LEGENDRE FRANCOIS	25			
RUPT AUX	INTINS YANNICK	26			
NONAINS	MARCHANDE PATRICE				16
SAINT JOIRE	AUBRY LAURENT		27 LINARD Damien		
	PSAUME VERONIQUE		28 BASTIEN Dominique		

Syndicat des eaux Sud Meuse
Votre service public d'eau et d'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 23 oct. 2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CANTON D'ANCERVILLE

Arrondissement de Bar-Le-Duc

Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SAVONNIERES	MARTINOT ANNIE				17
EN PERTHOIS	JOSEPH DANIEL				18
SOMMELONNE	PIERROT JEAN CLAUDE				19
	BERRARD CYRILLE	29			
SAUDRUPT	LAVANDIER DENIS	30			
	LIEZ CEDRIC				20
STAINVILLE	LECOQ GREGORY	31			
	WETZEL PATRICE	32			
TREVERAY	LALLEMANT PASCAL	33			
	STOLF OLIVIER	34			
VILLERS LE SEC	KARP DOMINIQUE	35			
	ADNET ADRIEN				21
VILLE SUR SAULX	MENESTRIER DIDIER				22
	THYRIOT CLAUDE				23
AULNOIS EN	MULLER SERGE	36			
PERTHOIS	GOUVERD MATHIS				24

Secrétaire de séance : Marc NICOLE est désigné à l'unanimité

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ou dans les 12 mois en cas de transfert de compétence (Stainville, Saint-Joire et Tréveray) et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au préfet et au système d'information prévu à l'article R 131-34 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
VALIDE la mise en ligne des indicateurs techniques sur le site www.services.eaufrance.fr, les indicateurs de performance sur le SISPEA étant déjà renseignés et publiés.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Signé par : THERESE JAMAR
Date : 21/10/2025
Qualité : president

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Syndicat des eaux Sud Meuse
Votre service public d'eau et d'assainissement

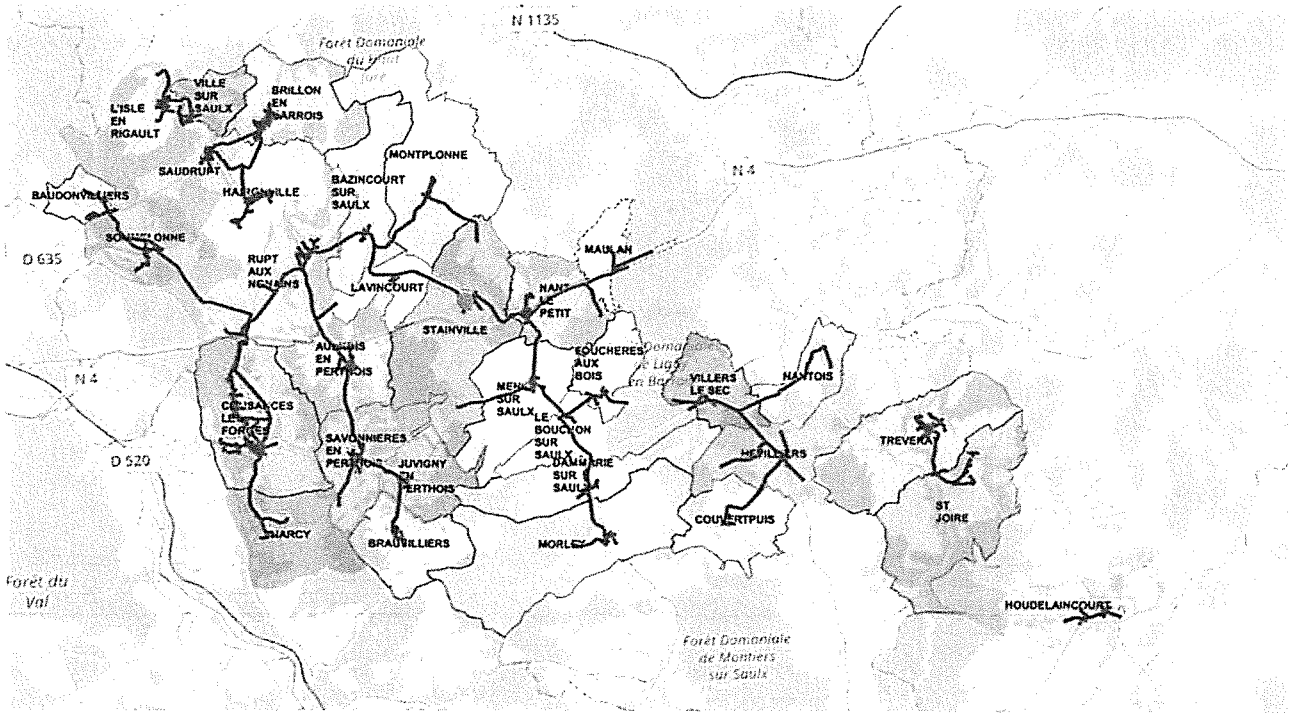

SYNDICAT MIXTE DES EAUX SUD MEUSE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

RPQS SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2024
RAPPORT D'ACTIVITE

Les données complètes sont consultables sur le site SISPEA https://www.services.eaufrance.fr

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Introduction

La structure intercommunale des quatre cantons, issue du syndicat des eaux de Stainville créé en 1923, a été reprise **en régie directe** en 1997 suite à un affermage avec la compagnie des eaux et de l'ozone. Au 1er janvier 2020, suite à l'adhésion des syndicats SEH et BHS et des communes de Brillon-En-Barrois, Houdelaincourt, Haironville, **le syndicat s'est transformé en syndicat mixte des eaux Sud Meuse (SMESM)**. La CA Saint Dizier Der et Blaise est membre du syndicat en représentation-substitution de la commune de Narcy. La CC des Portes de Meuse est membre pour la compétence Assainissement non collectif en représentation substitution des communes ayant transféré leur compétence ANC au SYNDICAT. Depuis le 1er janvier 2021, l'ex syndicat d'eau et d'assainissement de Ville-Sur-Saulx et L'Isle-En-Rigault et la commune de Saudrupt en assainissement ont transféré leurs compétences au syndicat des eaux Sud Meuse. Au 1er janvier 2025, la commune de Stainville transfère sa compétence assainissement collectif et le syndicat des eaux de Tréveray et Saint-Joire rejoint le syndicat dans le cadre d''une dissolution-adhésion.

Les compétences du SMESM sont :

EAU POTABLE : le captage, sa protection, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution d'eau

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : contrôle des installations nouvelles et existantes

Tableur des membres du syndicat par compétence au 1er janvier 2025-

Communes	AEP	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AULNOIS EN PERTHOIS		NON commune	
BAUDONVILLIERS			
BAZINCOURT SUR SAULX		TRAVAUX en 2025-SERVICE RENDU en 2026	
BRAUVILLIERS			NON CC Portes de Meuse
BRILLON-EN-BARROIS	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
COUSANCES LES FORGES			
COUVERTPUIS	usine nantois		
DAMMARIE SUR SAULX			
FOUCHERE AUX BOIS			
HAIRONVILLE	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
HEVILLIERS	usine nantois		
HOUDELAINCOURT	usine houdelaincourt		NON CC Portes de Meuse
JUVIGNY			
LAVINCOURT			
LE BOUCHON SUR SAULX			
L'ISLE EN RIGAULT	usine ville sur Saulx		NON CC Portes de Meuse
MAULAN		adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
MENIL SUR SAULX			
MONTPLONNE			
MORLEY			
NANT LE PETIT		adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
CA der et Blaise pour NARCY			
RUPT AUX NONAINS	**USINE RUPT en bleu**	TRAVAUX en 2025-SERVICE RENDU en 2026	
SAINT-JOIRE	Usine Saint-Joire		NON CC Portes de Meuse
SAUDRUPT	usine saudrupt		NON CC Portes de Meuse
SAVONNIERES			
SOMMELONNE			
STAINVILLE			NON CC Portes de Meuse
TREVERAY	Usine Saint-Joire		NON CC Portes de Meuse
VILLERS LE SEC	usine nantois	adhérente mais pas de service réel donc pas d'abonné	
VILLE-SUR-SAULX	usine ville sur saulx		NON CC Portes de Meuse

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

1. PRESENTATION DES SERVICES

1.1. La forme juridique

Le syndicat des Eaux Sud Meuse est un **syndicat mixte fermé** gérant trois services publics industriels et commerciaux.

Sa gouvernance, sa gestion administrative et comptable obéissent aux règles de droit public.

Les services d'eau et d'assainissement sont exploités **en régie directe**. La gestion du personnel relève du droit privé.

Les deux représentants de chacune des 31 communes siègent au comité syndical dont sont issus 9 membres composant le bureau. Les deux EPCI membres « Les Portes de Meuse » pour la compétence ANC et « Saint-Dizier,Der et Blaise » pour la commune de Narcy sont représentés par les deux délégués communaux. Les statuts du syndicat optent pour une gouvernance assurée par deux délégués communaux indépendamment de la taille des communes. Un Président et trois Vice-Présidents gèrent le SYNDICAT.

1.2. La Population desservie et le nombre d'abonnés

Commune	ABONNES EAU	ABONNES ASST	Nombre Habitants	RATIO Hbt/abonné eau
AULNOIS EN PERTHOIS	230		479	2,08
BAUDONVILLIERS	200	191	383	1,92
BAZINCOURT SUR SAULX	83		145	1,75
BRAUVILLIERS	88	85	167	1,9
BRILLON EN BARROIS	345	298	734	2,13
COUSANCES LES FORGES	828	792	1673	2,02
COUVERTPUIS	71	36	86	1,21
DAMMARIE SUR SAULX	227	221	380	1,67
FOUCHERES AUX BOIS	82	76	134	1,63
HAIRONVILLE	299	280	581	1,94
HEVILLIERS	100	75	158	1,58
HOUDELAINCOURT	203	177	282	1,39
JUVIGNY EN PERTHOIS	79	75	137	1,73
L ISLE EN RIGAULT	273	261	472	1,73
LAVINCOURT	46	42	73	1,59
LE BOUCHON SUR SAULX	115	112	238	2,07
MAULAN	62		110	1,77
MENIL SUR SAULX	120	112	250	2,08
MONTPLONNE	63	62	148	2,35
MORLEY	127	108	210	1,65
NANT LE PETIT	52		77	1,48
NARCY	119	110	218	1,83
RUPT AUX NONAINS	212		375	1,77
SAINT JOIRE	149	129	239	1,6
SAUDRUPT	118	102	193	1,64
SAVONNIERES EN PERTHOIS	209	203	415	1,99
SOMMELONNE	220	210	421	1,91
STAINVILLE	195	173	385	1,97
TREVERAY	353	322	556	1,58
VILLE SUR SAULX	151	150	284	1,88
VILLERS-LE-SEC	92		127	1,38
TOTAL 01/01/2025	**5 511**	**4 402**	**10 130**	**1,84**
TOTAL 31/12/2024	5009	3778	9335	

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Commune	Abonnés Eau	Abonnés Assainissement Collectif	Habitants INSEE 2021	RATIO Hbts/abonné eau
AULNOIS EN PERTHOIS	233		479	2,06
BAUDONVILLIERS	195	186	376	1,93
BAZINCOURT SUR SAULX	85		144	1,69
BRAUVILLIERS	89	86	170	1,91
BRILLON EN BARROIS	343	295	704	2,05
COUSANCES LES FORGES	830	795	1 667	2,01
COUVERTPUIS	72	37	83	1,15
DAMMARIE SUR SAULX	227	220	374	1,65
FOUCHERES AUX BOIS	81	74	128	1,58
HAIRONVILLE	300	281	572	1,91
HEVILLIERS	101	76	154	1,52
HOUDELAINCOURT	203	177	273	1,34
JUVIGNY EN PERTHOIS	79	75	138	1,75
L ISLE EN RIGAULT	275	264	470	1,71
LAVINCOURT	46	42	73	1,59
LE BOUCHON SUR SAULX	117	114	237	2,03
MAULAN	62		108	1,74
MENIL SUR SAULX	121	114	247	2,04
MONTPLONNE	63	62	143	2,27
MORLEY	128	109	207	1,62
NANT LE PETIT	53		74	1,40
NARCY	119	110	170	1,43
RUPT AUX NONAINS	211		368	1,74
SAINT JOIRE	143	134	235	1,64
SAUDRUPT	119	103	191	1,61
SAVONNIERES EN PERTHOIS	209	203	400	1,91
SOMMELONNE	220	211	410	1,86
STAINVILLE	191	186	379	1,98
TREVERAY	335	310	550	1,64
VILLE SUR SAULX	151	150	279	1,85
VILLERS-LE-SEC	92		127	1,38
TOTAL 2024	**5015**	**3784**	**9145**	**1,82**
TOTAL 2025	5493	4414	9930	1,81

Le nombre d'habitants par branchement 1.84 indique que le service dessert une zone rurale. Cet indicateur permet d'apprécier le poids des charges fixes et de nuancer les performances du réseau d'eau. En effet, en zone rurale, le linéaire de réseau est important pour desservir des zones dont la densité de population est faible. Cet indicateur est de 24 abonnés par kilomètre de réseau. Les charges fixes sont réparties sur moins d'abonnés.

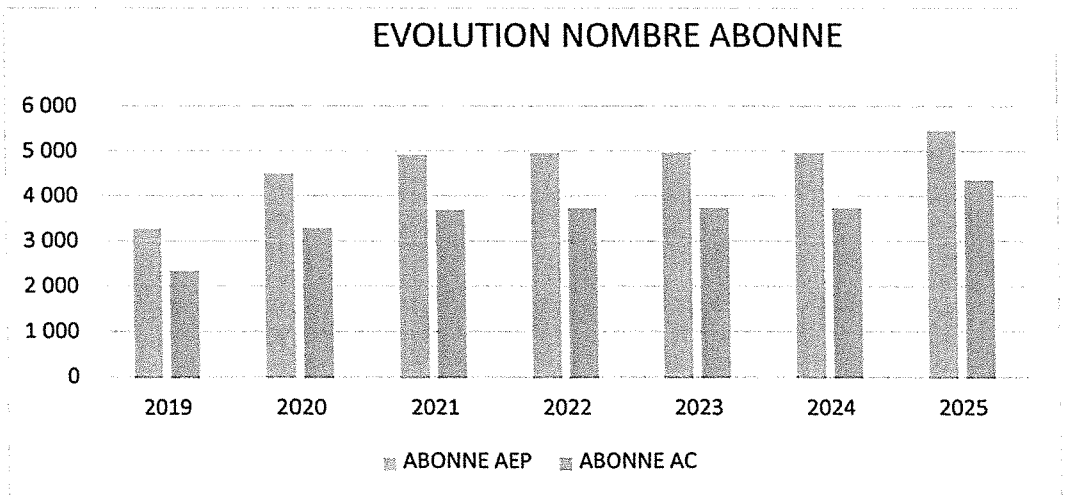

Depuis 2019, le nombre d'abonnés gérés par le syndicat a augmenté de plus de 70 % suite aux transferts de compétence en 2020, 2021 et 2025.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Le territoire du syndicat est composé de 31 communes rurales dont presque 60 % sont de petites communes. Cinq communes relèvent intégralement de l'assainissement non collectif. En 2026, Seuls Maulan, Villers-Le-Sec et Nant-Le-Petit resteront en non collectif.

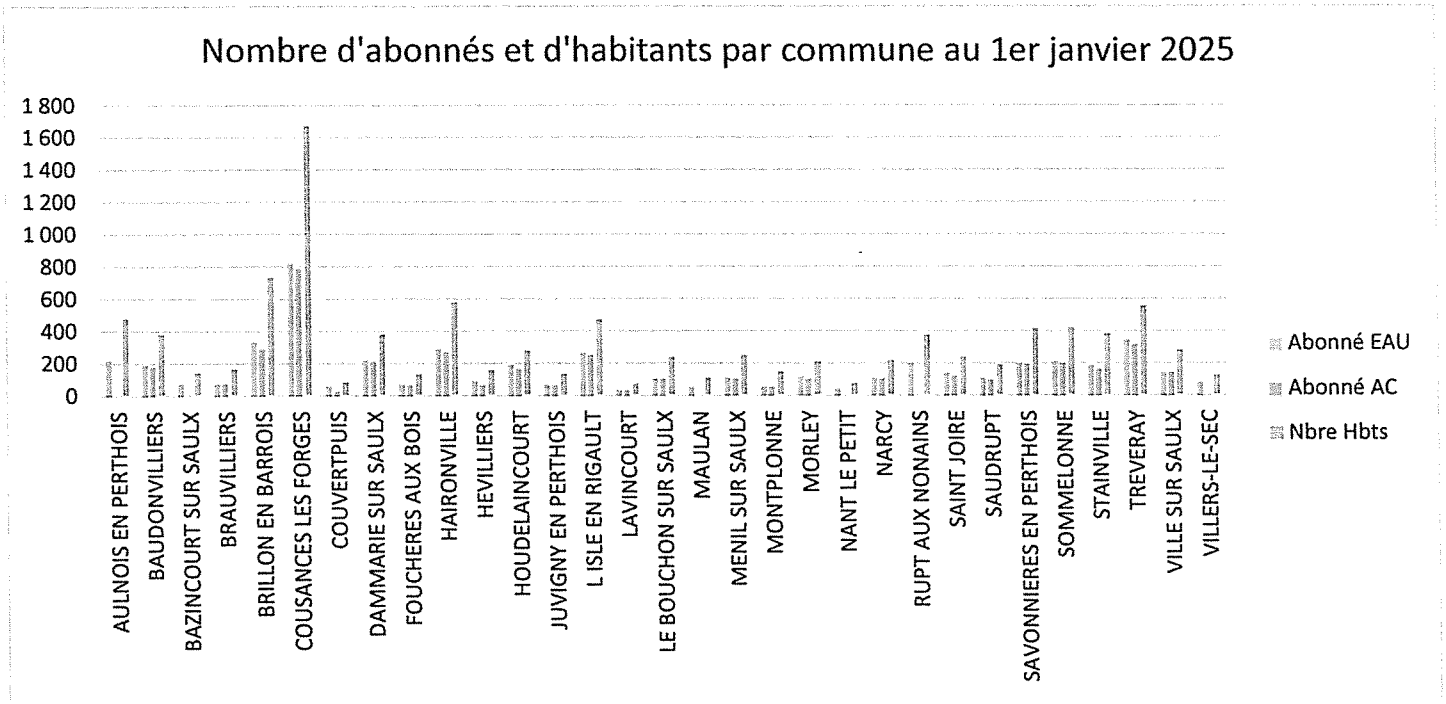

1.3. Les volumes facturés aux abonnés en 2024 en assainissement collectif et en eau potable

VOLUME FACTURE en m3	AC FACTURE	AEP FACTURE	AEP NON FACTURE (fuite remboursée)	TOTAL AEP DISTRIBUE AVEC COMPTAGE ABONNE
AULNOIS EN PERTHOIS		19 064	-12	19 052
BAUDONVILLIERS	12 238	13 456	674	14 130
BAZINCOURT SUR SAULX		6 249	45	6 294
BRAUVILLIERS	4 940	5 320	672	5 992
BRILLON EN BARROIS	21 739	33 116	769	33 885
COUSANCES LES FORGES	54 227	60 311	4 189	64 500
COUVERTPUIS	1 889	7 194	265	7 459
DAMMARIE SUR SAULX	15 034	17 052	1 151	18 203
FOUCHERES AUX BOIS	4 304	4 373	187	4 560
HAIRONVILLE	20 600	20 878	835	21 713
HEVILLIERS	5 910	17 627	282	17 909

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

HOUDELAINCOURT	10 897	14 105	193	
JUVIGNY EN PERTHOIS	4 579	4 548	86	4 634
L ISLE EN RIGAULT	17 292	17 835	959	18 794
LAVINCOURT	2 312	2 531	255	2 786
LE BOUCHON SUR SAULX	7 318	7 057	1 679	8 736
MAULAN		4 029	3 847	7 876
MENIL SUR SAULX	8 170	16 001	455	16 456
MONTPLONNE	3 599	3 898	231	4 129
MORLEY	6 082	8 166	632	8 798
NANT LE PETIT		2 872	312	3 184
NARCY	6 805	7 331	735	8 066
RUPT AUX NONAINS		14 473	997	15 470
SAINT-JOIRE (1 SEMESTRE)	3 351	10 257		10 257
SAUDRUPT	6 253	7 322	198	7 520
SAVONNIERES EN PERTHOIS	13 091	13 157	1 148	14 305
SOMMELONNE	14 750	13 871	1 356	15 227
STAINVILLE	Non facturé	19 319	180	19 499
TREVERAY (1 SEMESTRE)	9 405	11 518		11 518
VILLE SUR SAULX	10 263	9 444	632	10 076
VILLERS-LE-SEC		6 103	42	6 145
Total	**265 048**	398 477	22 994	**421 471**

La consommation moyenne annuelle facturée par abonné est de **76.25 m3** (hors fuite après compteur) bien inférieure à la moyenne nationale de 120 m3.

1.4. Les finances des services : présentation des comptes administratifs

La forme industrielle et commerciale du service impose que les usagers financent les dépenses. Le budget général des communes ou de la CODECOM peut abonder le SPIC pour financer des investissements importants. Le syndicat ayant poursuivi depuis la création de la régie une politique d'investissement importante, la tarification de l'eau et de l'assainissement est dans la moyenne haute nationale et bénéficie d'aides financières du Département de la Meuse, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du GIP Objectif Meuse.

Les transferts de compétence depuis 2020 ont entraîné la reprise des dettes et celle des amortissements (voire sa régularisation) en eau comme en assainissement. Certains syndicats étaient financés partiellement par le budget général des communes membres soit sous forme d'avance remboursable soit sous forme de participation annuelle. La mise à niveau des systèmes d'eau et d'assainissement a été nécessaire (rénovation de sites, mise aux normes réglementaires, télégestion...). Le contexte inflationniste a également impacté les budgets. Afin d'y faire face, des augmentations de tarif ont été nécessaires.

1.4.1 Service public d'eau potable :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

7

CA et BP	EAU POTABLE	BP 2024	CA 2024	EXCEDENTS CUMULES				
FONCTIONNEMENT		résultat exercice 24	156 710,90	679 850,12				
DEPENSES		1 716 000,00	1 221 006,81			dont virement SI	200 000,00	2 110 959,00
011	stock edf analyse eau prestation	725 000,00	455 427,15					859 959,25
012	Charges de personnel	322 000,00	320 284,79					460 000,00
014	Redevances Agence Eau	273 000,00	120 159,00					326 000,00
022	Dépenses imprévues							70 000,00
042	Amortissement=recette investissement	205 000,00	201 222,14					264 000,00
65	ANV factures impayés- indemnité élus	38 000,00	18 694,00					58 000,00
66	Intérêts des emprunts	22 000,00	18 873,53					31 000,00
67	Correction résultats ex SIE VL- régularisation factures	21 000,00	5 293,20					32 000,00
68	Provisions pour impayés	40 000,00	40 000,00					10 000,00
RECETTES		1 716 000,00	1 377 717,71					2 110 959,00
002	Résultat cumulé reporté	523 139,22	523 139,22					507 336,25
013	remboursement arrêt maladie	0,00	1 127,28					0,00
042	Amortissement=dépense investissement	93 000,00	92 826,15					129 000,00
70	Facturation eau, redevances Agence, travaux	958 860,78	1 039 505,98					1 440 622,75
75	Location antennes château eau- remboursement TICFE	53 000,00	74 262,34					32 000,00
76	trop versé abonné	0,00	5,52					0,00
77	Excédent Houdelaincourt 2019- vente camion	88 000,00	102 302,77					0,00
78	Reprises sur ANV provisionnée	0,00	9 168,97					2 000,00
INVESTISSEMENT			- 125 555,28	1 468 658,93	35 981,25	1 504 640,45		
DEPENSES		4 688 000,21	424 205,18					4 567 000,00
040	Amortissement= recette exploitation	93 000,00	92 826,15					129 000,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC 22, transfert études)	200 000,00	0,00					200 000,00
16	Capital des emprunts	130 000,21	122 284,64					123 000,00
20	Etudes et logiciels	465 000,00	0,00					465 000,00
21	Investissement annuel	1 450 000,00	192 742,19					1 300 000,00
23	Investissement pluri-annuel	2 350 000,00	16 352,20					2 350 000,00
RECETTES		4 688 000,21	298 649,90					4 567 000,00
001	Résultat cumulé reporté	1 594 214,21	1 594 214,21					1 504 640,45
040	Amortissement= dépense exploitation	205 000,00	201 222,14					264 000,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC 22, transfert études)	200 000,00	0,00					200 000,00
10	Exc Houd 2019- corre résultat ex SIE VL- VIREMENT DE LA SECTION	86 259,00	86 259,76					200 000,00
13	Subventions si programme lancé	800 000,00	11 168,00					810 000,00
16	Nouveaux emprunts si programme lancé	1 652 527,00	0,00					1 588 359,55
23	Avance forfaitaire méthode SGC bis	150 000,00	0,00					0,00

En 2025, le budget proposé intègre l'arrivée de l'ex SIE de Tréveray et saint-Joire.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

1.4.2 Service public d'assainissement non collectif :

CA et BP	SPANC	BP 2024	CA 2024	Résultat cumulé	BP 20252
FONCTIONNEMENT		**résultat exercice**	**- 2 934,80**	**18 627,95**	
DEPENSES		**23 063,00**	**4 650,83**		**20 128,00**
011	Charges à caractère général	6 363,00	0,00		7 628,00
012	Charges de personnel et frais assi	4 400,00	0,00		5 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert ent	500,00	300,37		500,00
65	Autres charges de gestion courant	6 200,00	0,00		6 000,00
66	Charges financières	600,00	350,46		600,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et	4 000,00	4 000,00		0,00
RECETTES		**23 063,00**	**1 716,03**		**20 128,00**
002	Résultat d'exploitation reporté	21 562,75	0,00		18 627,95
042	Opérations d'ordre de transfert ent	100,00	96,03		100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestati	1 400,25	1 620,00		1 400,05
INVESTISSEMENT		**résultat exercice**	**- 350,42**	**12 277,61**	0,00
DEPENSES		**14 128,00**	**650,79**		**13 777,00**
040	Opérations d'ordre de transfert ent	100,00	96,03		100,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00	554,76		1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 028,00	0,00		4 677,00
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	0,00		8 000,00
RECETTES		**14 128,00**	**300,37**		**13 777,00**
001	Solde d'exécution de la section d'i	12 628,03	0,00		12 277,61
040	Opérations d'ordre de transfert ent	500,00	300,37		500,00
13	Subventions d'investissement	999,97	0,00		999,39

1.4.3 Service public d'assainissement collectif: Il intègre l'arrivée de l'ex SIE Tréveray et Saint-Joire et de Stainville, le programme d'assainissement collectif de Rupt et Bazincourt et l'étude diagnostic réglementaire en cours.

CA et BP	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BP 2024	CA 2024	EXCEDENT CUMULE	BP 2025
FONCTIONNEMENT		**résultat exercice 2024**	**43 923,06**	204 204,05	0,00
DEPENSES	TOTAL	**1 044 702,00**	**836 139,43**	dont 10 579,44 TSJ	**1 361 204,05**
011	stock edf curage épandage analyse autosurveillance	398 702,00	247 405,23		482 504,00
012	Charges de personnel	325 000,00	295 094,49		390 200,00
042	Amortissement=recette investissement	260 000,00	259 204,47		369 500,00
65	ANV factures impayés- indemnité élus	36 000,00	12 967,11		42 000,00
66	Intérêts des emprunts	10 000,00	8 033,43		53 000,00
67	Rectification de factures abonnés	5 000,00	3 434,70		20 000,00
68	Provisions pour impayés	10 000,00	10 000,00		4 000,00
RECETTES	TOTAL	**1 044 702,00**	**880 062,49**		**1 361 204,00**
002	Résultat cumulé reporté	149 701,55	0,00		204 204,05
042	Amortissement=dépense investissement	166 000,00	163 586,17		260 000,00
70	Facturation AC, travaux	719 000,45	712 447,55		896 999,95
74	Prime pour épuration	10 000,00	0,00		0,00
75	Remboursement TICFE	0,00	500,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	66,11		0,00
78	Reprise provision suite ANV provisionnée	0,00	3 462,66		0,00
INVESTISSEMENT		**résultat exercice 2024**	**- 97 046,47**	385 891,55	
DEPENSES	TOTAL	**7 120 000,00**	**468 785,94**	dont - 31 294,15 TSJ	**8 785 800,00**
040	Amortissement= recette exploitation	166 000,00	163 586,17		260 000,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC 22, transfert études)	230 000,00	0,00		350 000,00
16	Capital des emprunts	65 000,00	64 876,64		140 800,00
20	Etudes et logiciels	72 000,00	0,00		92 000,00
21	Investissement annuel	563 000,00	64 756,06		543 000,00
23	Investissement pluri-annuel	6 024 000,00	175 567,07		7 400 000,00
RECETTES		**7 120 000,00**	**371 739,47**		**8 785 800,00**
001	Résultat cumulé reporté	514 232,17			385 891,55
040	Amortissement= dépense exploitation	260 000,00	259 204,47		369 500,00
041	Ecritures comptables (avance forfaitaire méthode SGC, transfert études)	230 000,00	0,00		350 000,00
13	Subventions si programme lancé	3 815 000,00	112 535,00		4 710 000,00
16	Nouveaux emprunts si programme lancé	2 070 767,83	0,00		2 770 408,45
23	Avance forfaitaire méthode SGC bis	230 000,00	0,00		200 000,00

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

1.5. L'organisation des services :

1.5.1 L'effectif

L'effectif à pourvoir est de 11 salariés depuis fin 2023. Le service administratif est composé de deux salariés (direction des services et secrétariat des services, abonnés, comptabilité), celui des techniciens de trois salariés (entretien et gestion des stations AEP et EU, télégestion, entretien électromécanique, études, SIG, recherche fuites), un directeur technique adjoint et la régie de travaux publics est composée de 5 employés (deux techniciens travaux et 3 agents de travaux publics).

1.5.2 Le statut :

La nature industrielle et commerciale des services entraine l'application des règles du droit privé aux relations contractuelles avec les salariés. Le code du travail et sa jurisprudence s'appliquent dans la gestion du personnel (temps de travail, sécurité, cotisations sociales, prud'hommes, médecine du travail, embauche, licenciement...).

1.6. Les tâches :

1.6.1 Les missions en régie directe:

Depuis 2025, six stations de traitement d'eau potable et 15 stations d'épuration sont gérées par le syndicat.

Le syndicat entretient les ouvrages (usine de traitement d'eau potable, châteaux d'eau, pompes de refoulement, regards...) et les réseaux d'eau et d'assainissement.

Les contrôles d'assainissement non collectif sont également gérés en régie pour 21 communes. Ce service assure les diagnostics des installations existantes et les contrôles des installations neuves.

La nécessité de continuité de service public impose la mise en place d'une astreinte 24h/24.

En sus des missions classiques, la particularité du syndicat est sa régie de travaux. La réparation des fuites sur réseaux, les branchements et les petites extensions sont réalisés par la régie de travaux.

1.6.2 Les missions externalisées:

La taille du syndicat ne lui permet pas d'assumer toutes les missions et des prestations sont externalisées. Il s'agit : Travaux publics importants soit par leur technicité soit par leur durée, Curage des réseaux d'assainissement, Nettoyage des châteaux d'eau, Prestations informatiques et Entretien des locaux et du linge, Entretien électromécanique des ouvrages d'autosurveillance et de télégestion, Espaces verts...

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

1.6.3 Les données d'exploitation et l'activité de la régie :

	Nombre ou heure
CONTROLE ANC et raccordement AC	47
Contrôle Assainissement non collectif	14
Contrôle raccordement asst collectif	33
TRAVAUX PUBLICS	
Branchements/ extensions neufs AEP	*14*
Remise extérieure de branchement AEP (suppression plomb) et remplacement de regard compteur	45
Branchements- extension neufs assainissement	6
Pose poteaux d'incendie	3
Reprise branchement assainissement	4
Remplacement de compteurs	605
Travaux de la régie de travaux publics pour installations propres au syndicat et communes (vannes, travaux sur captage AEP) en heure	1 017.9 heures
Réfection béton et enrobés	90 heures
Interventions fuites (total)	92
Dont réparations sur conduites principales	51
Dont réparation de fuites sur branchement	41
Recherche fuites en heure	560 heures
Gestion usine, réseau EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF en heures	1 800 heures
Autosurveillance AEP et AC -POINT A2- SIG – DUP - PGSSE	1 472 heures
Suivi curage réseau	182 heures
Entretien électromécanique	416 heures
Télégestion (mise en place et gestion)	165 heures
Espace vert	198.5 heures
Entretien des véhicules, matériels	131.25 heures
Entretien des locaux	40.25 heures
ouverture /fermeture abonnés	282 interventions
ADMINISTRATIF	
Gestion des Abonnés	551 heures
Facturation des abonnés – Gestion des relèves	335 heures
Comptabilité générale	382 heures
Gestion des achats	45.8 heures
Nombre Appels entrants/ sortants	4973 / 834

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

2. LA TARIFICATION DES SERVICES

2.1. Les modalités de tarification :

La tarification inclut une part fixe (l'abonnement) et une part proportionnelle (les redevances liées à la consommation).

L'Agence de l'Eau applique également 3 redevances et l'Etat applique la TVA à 5.5 % pour le service eau et à 10% pour le service d'assainissement.

Les redevances des Agences de l'Eau s'appliquent par bassin versant. Une réforme des redevances va s'appliquer à compter de 2025. Les redevances seront calculées selon des critères de performance et de conformité réglementaire. Elles seront donc individualisées par exploitant. Par exemple, il sera tenu compte du rendement de réseaux, de l'existence des points A2, de la réalisation des études obligatoires (schéma directeur, diagnostic des services d'assainissement, PGSSE), résultats des analyses d'autosurveillance...

2.2. Les tarifs 2025 :

Depuis le 1er janvier 2023, l'ensemble du territoire syndical a la même tarification. Le coût réel du service doit être couvert par les redevances.

En 2025, les abonnements aux services d'eau et d'assainissement du SMESM 2025 ont été augmentés de 5 euros HT par trimestre. Les redevances de l'Agence de l'Eau ont été augmentées significativement suite à réforme.

		Sup à 501 m³ non dom	DN 15 / 20	DN 30	DN 40	DN 50	PED	TPEB variable	part SMESM	Part AESN	TVA ETAT	TOTAL TTC	au m3 TTC
EAU POTABLE	1,52	1,37	80	108	146	186	0,477	0,13	262,4	72,8	18,44	**353,68**	**2,95**
ASSAINISSEMENT	1,86		80				0,027		303,2	3,24	30,64	**337,08**	**2,81**
	REDEVANCE HT		ABONNEMENT HT				AESN		FACTURE TTC pour 120 m3				

	Qté	PU	HT	Tx	TVA	TTC
ABONNEMENT COMPTEUR	1	80	80,00 €	5,5%	4,40 €	84,40 €
CONSOMMATION	120	1,52	182,40 €	5,5%	10,03 €	192,43 €
TAXE CONSO et PERF	120	0,48	57,24 €	5,5%	3,15 €	60,39 €
PRELEVEMENT AESN	120	0,13	15,60 €	5,5%	0,86 €	16,46 €

TOTAL EAU POUR 120 m3 — 353,68 € soit 2,95 € TTC le m3

ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	80	80,00 €	10,%	8,00 €	88,00 €
REDEVANCE AC	120	1,86	223,20 €	10,%	22,32 €	245,52 €
PERFORMANCE AESN	120	0,03	3,24 €	10,%	0,32 €	3,56 €

TOTAL AC pour 120 m3 — 337,08 soit 2,81 € TTC le m3

TOTAL TTC EAU ET AC pour 120 m3 — **690,76** soit **5,76 € TTC le m3**

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Sur une facture TTC de 120 m3 d'eau et d'assainissement, une hausse de 8 % entre 2024 et 2025 est due à l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau et à l'augmentation trimestrielle de 5 euros HT des abonnements aux transferts d'amortissements et de la dette.

2.3. La facturation:

Les abonnés reçoivent quatre factures par an basées sur la consommation réelle sauf mensualisation.

La mise en place de la relève par géolocalisation permet de réaliser quatre relèves réelles par an sur l'ensemble des communes équipées.

Des agents sont affectés au changement de compteurs afin de se conformer aux obligations légales d'âge limite de compteurs (12 ans maximum) et de permettre une relève réelle concordante avec la période de facturation.

Le syndicat propose tous les moyens de paiement autorisés par le Service de gestion comptable de Bar-le-Duc. Outre les paiements par chèque et numéraire, l'abonné peut régler sa facture par internet, par TIP, par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel et auprès des bureaux tabac par QRcode.

Depuis 2017, la DGFIP prend en charge l'édition et l'impression des factures (clic ESI).

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

3. LES DONNEES TECHNIQUES 2024

3.1. Synthèse:

- EAU POTABLE

	habitants	abonnés	Production m³	Distribution m³	Rendement Net	DUP	stations	réservoirs	canalisations kms	Remarques
Source de Rupt	6292	3359	374 167	278 642	74.46%	oui	captage	7	143.34	rendement en baisse - Vieillissement des réseaux/intempéries Réparation fuites-
Puits Nantois	364	265	41 695	32 213	77.25%	2025	captage	2	20	rendement en hausse notable : + 10 % En 2023, rénovation de 3 compteurs sectoriels Rénovation du puits avec télégestion DUP PPC en 2025
Puits Houdelaincourt	273	203	16 386	15 898	97.02%	2025	forage	1	6.1	réseaux neufs- Prise d'eau sans comptage En 2025, DUP PPC et rénovation du puits
puits Saudrupt	1467	762	96 727	64 818	67.01%	oui	forage	1	24.74.	Réparation de plusieurs fuites- prise illégale sur poteaux d'incendie
puits Ville/Saulx	749	426	44 708	30 020	67.14 %	oui	forage	1	12.4	Depuis 2022, Rendement en hausse renouvellement canalisation jeand'heurs pose de 4 compteurs sectoriels en amenée et distribution au réservoir-En 2025, réparation aspiration forage-
Forage profond Saint-joire	502	795	46 591	40 065	86%	oui	captage	1	12.4	bon rendement. En 2025, nouvelle fuite importante réparée en régie.

Rendement Net Total :

Le rendement net total hors distribution sans comptage liée aux nécessités de service est de **72.45 %** en 2024, soit une baisse de 2 points par rapport à 2023. Il ne prend pas en compte les consommations non comptabilisées (purge, poteau incendie...) qui peuvent être estimées. En incluant les volumes estimés sans comptage, le rendement net total est de **74.43 %.**

Les sécheresses estivales entraînent de nouvelles périodes de fuite en sus des périodes classiques de gel et dégel hivernaux. En 2024, 92 fuites ont été réparées contre 56 en 2023. Outre la baisse du rendement de réseau, l'impact sur le volume de travail des équipes est notable entre la recherche et la réparation de fuites.

Le transfert de compétence a généré un effort de remise à niveau sur les ouvrages et réseaux. Le rendement est nettement amélioré sur l'ex SEH et l'ex VL. En 2025, le rendement de l'ex VL va s'améliorer de près de 5 points suite à la rénovation de la canalisation d'aspiration du forage en octobre 2025. Sur le territoire de l'ex SIVOM des 4 cantons et de l'ex SIE BHS, le rendement stagne. Les réseaux âgés fuient dès les intempéries et le fonds de fuite est plutôt composé de nombreuses petites fuites.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Le syndicat poursuit sa politique d'augmentation de rendement de réseaux. Il s'agit d' [illegible] réseau, renouvellement du parc compteur, amélioration du comptage de distribution « gr [illegible] tronçons fuyards, campagne de recherche de fuites, réparation immédiate des fuites détectées.

Il est impératif de maintenir un seuil minimum en dessous duquel les agences de l'eau ne financent pas les nouveaux investissements (70 % en milieu rural). Par ailleurs, cet indicateur entre en compte dans le calcul des redevances de l'Agence.

Stratégie de préservation de la ressource : nouvelle obligation réglementaire

Le Plan EAU présenté par le gouvernement en 2023 a été repris par les Agences de l'Eau ; Il est demandé qu'entre 2019 et 2030, une réduction de 10 % des prélèvements en eaux brutes soit réalisée par les services d'eau. Au syndicat, la baisse est de 16 % entre 2019 et 2024. Au fur et à mesure des transferts de compétence, la régie a œuvré en priorité pour améliorer les rendements des nouvelles communes. Cette politique a permis une amélioration significative des rendements. Le détail par captage :

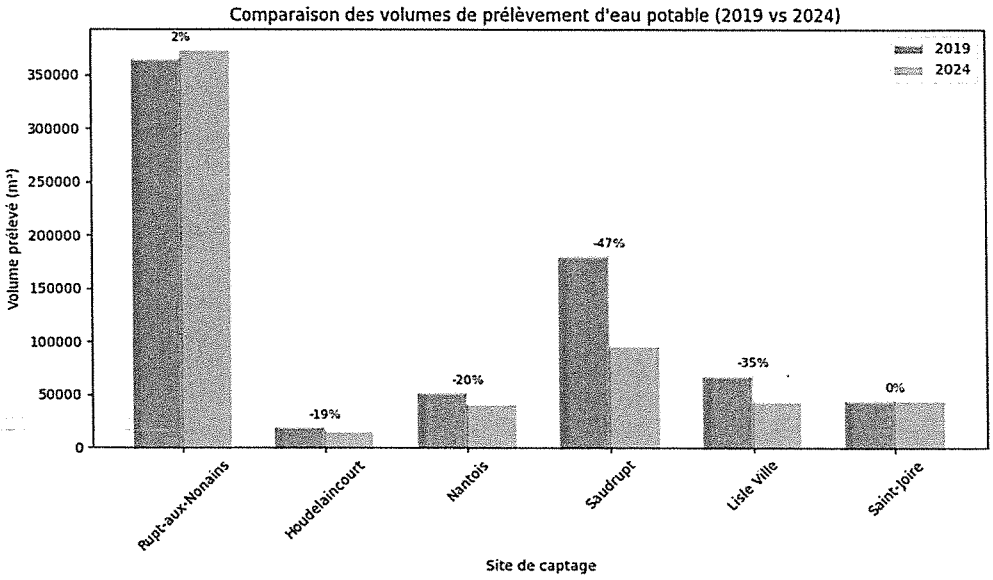

Qualité de l'eau :

Qualité de l'eau ARS 2024	Nombre d' analyse	Non conformité	Nitrate maxi (inf à 50 mg/L)	Pesticide	Agressivité	Conclusion
Captage Rupt	46	0	28	conforme	Très dure (31f)	bonne qualité
Captage Nantois	19	0	32	conforme	Très Dure (30.5 f)	bonne qualité
captage Houdelaincourt	18	0	15	conforme	Très dure (33.2 f)	bonne qualité
captage Saudrupt	16	0	17	conforme	Très dure (34.8 f)	bonne qualité
captage ville	24	0	11	conforme	Très dure (33.6 f)	bonne qualité
Forage Saint-Joire	16	0	17	conforme	Dure (28.6 f)	Bonne qualité

À partir de 2026, les analyses de potabilité deviennent plus exigeantes pour mieux protéger la santé publique face aux polluants émergents (type PFAS). L'ARS de la Meuse a anticipé cette réforme en analysant déjà certaines substances depuis 2023. Aucune non-conformité n'a été détectée.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui
mise à jour du plan au moins annuelle	Oui
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux)	Oui
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui
localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	Oui
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	En cours
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Oui
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non

Equipement : Les usines ont toutes été équipées de chloration automatique et de télégestion. En 2025, le syndicat a équipé en télégestion la station de Saint-Joire et le réservoir d'eau potable. En 2026, la chloration automatique sera installée. Depuis 2022, à Saudrupt, les pompes de forage et de refoulement ont été remplacées. A Ville-sur-Saulx, la tuyauterie inox de refoulement et de pompage a été rénovée en 2023 et en 2025. L'asservissement entre le niveau du réservoir et la station de pompage a été installé. Des compteurs sectoriels ont été installés en 2022 et en 2023 sur les anciens syndicats et sont équipés de télégestion afin de faciliter la surveillance du réseau. En 2024 et 2025, le captage de nantois a été rénové conformément aux exigences réglementaires de la DUP.

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SYNTHESE DES CONTROLES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024**

Liste des communes	Zonage	Nombre total d'installations	Nombre d'installations contrôlés	Nombre d'installations restant à contrôler
AULNOIS EN PERTHOIS	OUI	74	74	0
BAZINCOURT SUR SAULX	OUI	67	67	0
BAUDONVILLIERS	OUI	5	5	0
COUSANCES LES FORGES	OUI	31	27	4
COUVERTPUIS	OUI	12	6	6
DAMMARIE SUR SAULX	OUI	1	1	0
HEVILLIERS	OUI	2	1	1
JUVIGNY EN PERTHOIS	OUI	2	2	0
LAVINCOURT	OUI	1	1	0
LE BOUCHON SUR SAULX	OUI	1	1	0
MAULAN	OUI	54	49	5
MONTPLONNE	OUI	11	11	0
MORLEY	OUI	16	15	1
MENIL SUR SAUL	OUI	1	1	0
NANT LE PETIT	OUI	50	44	6
NARCY	OUI	3	2	1
RUPT AUX NONAINS	OUI	199	167	32
SAVONNIERES EN PERTHOIS	OUI	3	3	0
SOMMELONNE	OUI	4	4	0
VILLERS LE SEC	OUI	67	32	35
	total :	~~603~~	~~509 dont 196 conformes~~	~~94~~

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

Tarification des contrôles d'assainissement non collectif 2025 en euro HT – TVA à 10 % :

Installation nouvelle ou réhabilitée	Redevance du contrôle de conception	100
	Redevance du contrôle de bonne exécution des travaux	100
Installation existante	Redevance du premier contrôle de diagnostic	150
	Redevance du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	80 (60 en 2024)
Contre-visite des contrôles de bonne exécution des travaux		80 (60 en 2024)

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis 2025, le Syndicat gère l'assainissement collectif de 25 communes. Le service compte 4 414 abonnés et a traité 291 804 m3 d'eaux usées en 2024 en intégrant Stainville, Tréveray et Saint-Joire.

Ce service permet de collecter les eaux usées et de les transporter vers une station d'épuration pour traitement.

La réglementation impose une autosurveillance pour garantir notamment la performance du traitement et l'absence de pollution du milieu naturel.

Tous les services d'assainissement collectif doivent avoir lancé un diagnostic périodique de leurs systèmes (réseaux et stations). Cette étude est en cours de réalisation au syndicat. Elle bénéficie d'une aide à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau.

Le tableur suivant synthétise les principales données techniques du service :

STEP	communes	Descriptif ouvrages et boues	Conformité réglementaire Police de l'Eau
COUSANCES LES FORGES	STEP boues activées	42 kms de réseaux 26 déversoirs d'orage 17 postes de refoulement Epandage boues	Conformité 2024 points A2 installés (sonde radar) fin 2022 Remplacement du tamis et dégrilleur en 2022 Pompes de refoulement renouvelés En 2023, table à boue rénovée et pompe gaveuse. En 2024, rénovation filière aération et débitmètres
1900 EH – 1167 abonnés	BRAUVILLIERS		
	JUVIGNY		
	NARCY		
	SAVONNIERES		
MENIL SUR SAULX	STEP boues activées	18.5 kms de réseaux 4 déversoirs d'orage 8 postes de refoulement Epandage boues	Non Conformité 2024 en raison d'une surcharge hydraulique déclarée Le déversoir de Dammarie a été modifié en 2022 pour optimiser son fonctionnement. Poste de refoulement renouvelé Fouchères. Mise à jour de la loi hydraulique du point A2 En 2024, rénovation du pont racleur
850 EH- 571 abonnés	DAMMARIE SUR SAULX		
	FOUCHERE AUX BOIS		
	LE BOUCHON SUR SAULX		
	MORLEY		
L'ISLE EN RIGAULT	STEP boues activées	10 kms de réseaux 5 déversoirs d'orage 6 postes de refoulement Epandage boues	Conformité 2024 Rénovation depuis 2021 des 6 postes et 6 pompes de refoulement qui ont optimisé les charges entrantes. Mise en place des points A2 avec nouvelle loi hydraulique (sonde de niveau) Création de quatre vannes de vidange d'eaux claires dans le silo à boue pour épaissir les boues. Compresseur neuf pour la table d'égouttage. En 2024, rénovation agitateur du silo à boues
1000 EH-382 abonnés	VILLE-SUR-SAULX		
BAUDONVILLIERS	STEP boues activées	3.68 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement Epandage boues	Conformité 2024 En 2022, points A2 avec nouvelle loi hydraulique (sonde de niveau). En 2024, ajout d'une cuve supplémentaire de stockage de boues
600 EH-175 abonnés			
BRILLON-EN-BARROIS	LAGUNE	5 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage	Conformité 2024. charges entrantes faibles en raison d'une surcharge hydraulique par temps de pluie. Création d'un fossé de déverse vers le deuxième bassin. point A2 réalisé. Curage en 2023.
600 EH-283 abonnés			
COUVERTPUIS **80 EH – 35 abonnés**	STEP planté de roseaux	1.2 kms de réseaux 1 poste de refoulement	Conformité 2024. Point A2 avec sonde en 2022.
HAIRONVILLE	STEP boues activées	4 kms de réseaux 1 déversoir d'orage	Non Conformité 2024 (nombreux déversements au point A2)

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

800 EH-279 abonnés		1 poste de refoulement Epandage des boues	Faibles charges entrantes réglées en 2022 par la déconnexion [illegible] mise en place du point A2 en 2022/2023. Remplacement du motoréducteur du pont racleur de la STEP en 2022. En 2023, changement du moteur et du motoréducteur du dégrilleur. Rénovation des caillebotis En 2024, rénovation du pont racleur et du dégrilleur
HEVILLIERS **170 EH-75 abonnés**	STEP planté de roseaux	1.4 kms de réseaux 1.5 1 déversoir d'orage 1.6 1 poste de refoulement	Conformité 2024 Pompe de refoulement et sonde de niveau remplacées. Point A2 réalisé en 2022.
HOUDELAINCOURT **415 EH-176 abonnés**	STEP planté de roseaux	3.6 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage 5 postes de refoulement	Non Conformité 2024 car surcharge hydraulique – mise en séparatif du réseau URGENT-travaux réalisés mais en attente de déconnexion réelle. Point A2 réalisé en 2022. En 2023, deuxième bassin curé. En 2024, replanté en ortie
LAVINCOURT **91 EH-39 abonnés**	STEP planté de roseaux	1.7 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement	Conformité 2024- Point A2 réalisé en 2022.
MONTPLONNE **185 EH-53 abonnés**	STEP planté de roseaux	3.3 kms de réseaux 2 postes de refoulement	Conformité 2024. mise en demeure de déconnexion eaux pluviales abonné réalisée en 2022, 2023, 2024 (surcharge hydraulique). Point A2 en 2022.
SAUDRUPT **250 EH-106 abonnés**	STEP planté d'orties	1.3 kms de réseaux 1 déversoir d'orage 1 poste de refoulement	Non-conformité 2024 car faibles charges entrantes. En 2023, déclaration de la STEP auprès de la police de l'eau suite à une maîtrise d'œuvre réalisée en régie. Attente arrêté contrôle de raccordement effectué en 2022- Rénovation du réseau en 2023 et 2024 pour éviter les stagnations dans les regards des particuliers et de visite. adhésion à Holositech pour le suivi du traitement par des orties. Curage réalisé en 2023 avec repiquage des orties par Holositech.. En 2023, programmation du poste d'entrée pour éviter les surcharges hydrauliques sur la station. 2 pompes de refoulement remplacées.point A2 réalisé En 2024 et 2025, rénovation de la clôture, de boîtes de branchements et création de regard d'accès. Reste clôture
SOMMELONNE **350 EH**	LAGUNE	4.2 kms de réseaux 7 déversoirs d'orage et 1 poste de refoulement	Conformité 2024 Rénovation clôture Point A2 réalisé Présence de ragondins qui dégradent l'ouvrage. En 2026, berge à rénover. Curage de la lagune à envisager à moyen terme. Problématique de lingettes et de gestion des eaux pluviales
STAINVILLE **420 EH**	STEP planté de roseaux	5.65 kms de réseaux 6 déversoirs d'orage 2 postes de refoulement	Neuf, Conformité 2024. Transférée en 2025, cahier de vie réalisé et validation des points A2.
TREVERAY **1000 EH**	STEP planté de roseaux (Saint-Joire)	6 kms de réseaux 2 déversoirs d'orage et 12 postes de refoulement dont 3 dans la STEP	Conformité 2024. Transférée en 2025. En 2025, Remplacement de 1 pompe de refoulement et d'une trappe d'accès et rénovation complète du poste de refoulement de la mairie (tuyauterie, vanne, clapet et pompe). En 2026, prévoir télégestion.
BAZINCOURT **424 EH**	STEP planté de roseaux (Rupt-Aux-nonains)	6.7 kms de réseaux 5 postes de refoulement	En 2025, démarrage des travaux

- Epandage :

Les plans d'épandage des STEP de Cousances, Ménil et Haironville ont été actualisés en 2021. En 2023, la révision du plan d'épandage sur Haironville et Ville-Sur-Saulx pour intégrer des prairies permettant un épandage de printemps (stockage insuffisant) a été réalisée. Le plan d'épandage de Baudonvilliers a également été révisé pour trouver d'autres prairies pour l'épandage de printemps.

Les lagunes et les stations à filtre-planté de roseaux ne nécessitent pas un épandage annuel. La lagune de Brillon a été curée en 2023 pour un budget de 103 000 euros. La lagune de Sommelonne devra être curée à moyen terme. La STEP de Saudrupt a été curée et replantée en ortie dans le cadre du programme d'étude du traitement des eaux usées par les orties porté par l'association Holositech. En 2025, l'association Holositech n'a eu aucune activité et le syndicat gère seul les stations plantées d'ortie.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

- Autosurveillance :

Le programme réglementaire d'autosurveillance a été modifié par la Police de l'Eau et conduit, outre la surveillance du fonctionnement des stations, à la surveillance des points de rejet d'eaux pluviales.

Le syndicat a réalisé en 2022 et en 2023 un dossier d'équipement (mesure de débit et télégestion) validé par la police de l'eau et subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de la Meuse. Ce programme a englobé également l'équipement des nouvelles communes. En 2025, le syndicat a rénové les canaux venturi de la STEP de Cousances-Les-Forges.

4. LES ETUDES ET TRAVAUX

4.1. L'assainissement collectif de Rupt-Aux-Nonains et Bazincourt-Sur-Saulx 2024-2025-2026 -Projet total estimé à 4 746 255 €

Les travaux d'assainissement ont démarré en janvier 2025. Les principales caractéristiques du programme de travaux d'assainissement collectif sont les suivantes :

- Création de 3 200 ml de réseaux gravitaires ;
- Création de 3 500 ml de réseaux sous pression ;
- Mise en œuvre de 5 Postes de Relevage ;
- Création d'une unité de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux à 2 étages 424 habitants

Les travaux sont aidés à hauteur de 72.01 % par le GIP Objectif meuse, l'AESN et le Département de la Meuse.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un emprunt à long terme à hauteur au maximum de 1 000 000 d'euros et un autofinancement à hauteur de 375 421 €. Le niveau des taux d'intérêt actuels et l'état de la dette du syndicat suite aux transferts de compétence conduisent à envisager une avance du service d'eau permettant d'alléger la charge de la dette. Le remboursement de la dette est assuré par les recettes nouvelles liées aux redevances d'assainissement à venir des deux communes. Un autofinancement plus important est également envisagé.

Les travaux devraient s'achever au premier trimestre de l'année 2026.

4.2. La DUP de protection des captages d'eau potable de Nantois et Houdelaincourt et la convention de vente d'eaux brutes avec la Communauté d'Agglomération de Meuse Grand Sud 2024-2025-2026:

Les périmètres de protection des captages d'eau potable, obligation réglementaire, visent à assurer la sécurisation et la protection de la qualité de l'eau potable contre la pollution d'origine accidentelle et/ou diffuse.

Ils sont instaurés par une déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau après enquête publique.

Sur le territoire des eaux Sud Meuse, deux captages n'étaient pas encore protégés, ceux de Nantois et de Houdelaincourt, transférés en 2020. **Les subventions sont conditionnées à la protection totale des captages situés sur le territoire du syndicat.**

En 2025, la mise en place de la DUP avec l'appui du SATE du Département de la Meuse s'est achevée, après la réalisation des missions de relevés cadastraux, par une enquête publique puis par la prise de deux arrêtés préfectoraux.

- Concernant le captage de Nantois desservant les communes d'Hévilliers, Couvertpuis, Villers-Le-sec et Nantois, le syndicat est responsable de la production de l'eau brute et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est responsable du traitement et de la distribution uniquement sur la commune de nantois, les trois autres communes relevant de notre syndicat. Il s'agit donc de régulariser par une convention la situation existante entre les deux structures.
- Concernant le captage de Houdelaincourt, ce captage pourrait être abandonné car le programme d'alimentation en eau potable du laboratoire l'ANDRA inclut la distribution d'Houdelaincourt depuis le captage de Gondrecourt-le-Château. L'ARS étudie la possibilité de conserver ce captage en secours.
- Les frais de géomètre, de publicité légale et de commissaire-enquêteur se sont élevés à 21 904.26 € HT. L'agence de l'Eau a aidé à hauteur de 7 200 euros et le Département va compléter l'aide pour atteindre les 80 % de la dépense.
- La phase travaux, en principe postérieure à l'arrêté de protection, a été anticipée sur Nantois avec la rénovation urgente du puits afin de sécuriser le site. Les travaux à Houdelaincourt ont été réalisés en régie. Ils restent à réaliser la rénovation des clôtures pour un budget prévisionnel de 30 000 € HT subventionné à hauteur de 40 % en 2026.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 055-200092633-20251015-20251510_1-DE

4.3. L'étude diagnostic périodique des systèmes d'assainissement collectif 2024-2025-20

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 impose la réalisation d'un diagnostic périodique de l'ensemble de son système d'assainissement. L'obligation légale de sa mise en œuvre par les collectivités est fixée à 2025.

Dans sa philosophie, le diagnostic vise à assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement tant du point de vue de la protection de l'environnement que de ceux de la santé publique et de la pérennisation du patrimoine.

Il constitue une démarche, basée sur quatre objectifs clairement définis par l'arrêté : Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système ; Prévenir ou identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais ;Suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées ;Exploiter dans une logique d'amélioration continue.

Le cahier des charges définit les missions nécessaires à la réalisation des diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement (station et réseaux) pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse. Il s'agit notamment d'étude du milieu récepteur, de mesure de débit en continu, de pollution, d'inspection caméra, de test à la fumée, d'enquête de branchement...

Il comprend également l'élaboration concertée d'un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles constatées et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le système de collecte.

L'étude réalisée par altéréo s'élève à 600 000 euros HT subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau. Elle a démarré en juin 2024. Elle sera achevée en 2026.

4.4. La poursuite de la sectorisation et de la télégestion des réseaux et sites: 2023-2024-2025-2026

Afin de sécuriser et faciliter la gestion des réseaux et des ouvrages, la pose de compteurs sectoriels et l'installation de la télégestion sont nécessaires. La fermeture des lignes RTC a imposé l'acquisition d'un nouveau logiciel de télégestion et le renouvellement de l'équipement existant permettant de s'affranchir des lignes RTC. Le coût total s'élève à presque 117 000 € HT depuis 2023. En 2026, il restera à achever la télégestion sur Tréveray et saint-Joire.

4.5. Les transferts de compétence:

- Depuis 2020, 10 communes ont transféré leurs compétences au syndicat.
- Le syndicat des eaux et d'assainissement de Tréveray et Saint-Joire et la commune de Stainville pour l'assainissement, ont rejoint au 1er janvier 2025 le syndicat des eaux sud Meuse.
- La loi Notré, qui devait entrainer au 1er janvier 2026, le transfert obligatoire des compétence eau et assainissement à la Codecom des Portes de Meuse pour les communes qui n'adhèrent pas à un syndicat, a été modifiée et rend le transfert facultatif.
- Dorénavant, il est obligatoire pour les communes souhaitant transférer leurs compétences de réaliser une étude de transfert.

4.6. L'étude PGSSE en cours d'élaboration en régie avec l'appui du SATE:

La directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) à l'horizon 2027/2029. Il s'agit d'une démarche globale d'amélioration continue de la qualité, qui se nourrit de toutes les connaissances actuelles ou à venir dont dispose un exploitant sur ses réseaux et installations (captages, stations de traitement, etc.).

Outre les exigences réglementaires actuelles, l'exploitant d'un service d'eau potable doit en effet prendre en compte l'ensemble des éléments susceptibles de conduire à une dégradation du service. Par exemple, dans le contexte de changement climatique, les épisodes de sécheresse ou de fortes précipitations doivent être appréciés afin d'en atténuer les impacts. De même, la vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance doit être évaluée et prise en compte dans les modalités de surveillance des installations.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE QUINZE OCTOBRE A 19H00, LE COMITE SYNDICAL DES EAUX SUD MEUSE S'EST REUNI EN REUNION ORDINAIRE AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI AU SIEGE DU SYNDICAT SOUS LA PRESIDENCE DE THERESE JAMAR

Nombre de membres
En exercice : 62
Présents :36
Votants : 38 soit 36+2
Ayant donné procuration :2
Absents excusés :24
Absents :

Date de convocation : 07/10/2025
Date d'affichage : 07/10/2025

OBJET de la délibération 20251510_2

Tarif intervention urgente suite utilisation hydrant

Résultat du vote

Pour :38
Contre :0
Abstention :0

	TITULAIRE	Présent	Suppléant	Procuration	Absent
BAUDONVILLIERS	DA SILVA ALEXANDRA	1			
	NICOLE MARC	2			
BAZINCOURT	HUARD JACQUELINE	3			
	BEAUDOING ALAIN	4			
BRAUVILLERS	DEFONTIS VANESSA				1
	CHIROL JEROME				2
BRILLON	PELLETIER JEAN MARIE maire ou 1er adjoint	5			3
COUSANCES LES FORGES	GIRARDIN PERRINE				4
	JAMAR THERESE	6			
COUVERTPUIS	OUDINOT JEAN LOUIS				5
	CHAOMLEFFEL REMY				6
DAMMARIE SUR SAULX	GEORGES MICHELLE		VARIN Michel 7		
	ZANOTTI PASCALE	8			
FOUCHERES AUX BOIS	LAURIN MARYLENE	9			
	PESCHELOCHE ELRIC				7
HAIRONVILLE	THOMAS CHRISTIAN	10			
	CASSARD MICHEL	11			
HEVILLIERS	LOISY MICHEL			ROUSSEL Didier	
	ROUSSEL DIDIER	12			
HOUDELAINCOURT	RIVIERE JEAN MARIE				8
	JACQUOT SABRINA				9
JUVIGNY EN PERTHOIS	MINEUR LUDOVIC	13			
	NICOLE JEAN-PIERRE	14			
LAVINCOURT	TOURNOIS STEPHANE	15			
	BRIC JEAN MARIE	16			
LE BOUCHON SUR SAULX	DEVAUX DOMINIQUE	17			
	ZANOTTI SANDRINE	18			
L'ISLE EN RIGAULT	HENRIONNET BERNARD	19			
	REMY PHILIPPE			HENRIONNET Bernard	
MAULAN	GUILLAUME HERVE	20			
	LAURENT TATIANA				10
MENIL SUR SAULX	LEBRET EDITH	21			
	SIDOLI PHILIPPE	22			
MONTPLONNE	VILLETTE ERIC				11
	VAN HECKE DAMIEN				12
MORLEY	CHEVALLIER MARIE-LAURE	23			
	KRAEBER MATHIEU				13
NANT LE PETIT	CORIOU MAXIME				14
	PENSALFINI DOMINIQUE	24			
NARCY CA	MARIN JEAN YVES				15
	LEGENDRE FRANCOIS	25			
RUPT AUX NONAINS	INTINS YANNICK	26			
	MARCHANDE PATRICE				16
SAINT JOIRE	AUBRY LAURENT		27 LINARD Damien		
	PSAUME VERONIQUE		28 BASTIEN Dominique		

Syndicat des eaux Sud Meuse
Votre service public d'eau et d'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SAVONNIERES	MARTINOT ANNIE				17
EN PERTHOIS	JOSEPH DANIEL				18
SOMMELONNE	PIERROT JEAN CLAUDE				19
	BERRARD CYRILLE	29			
SAUDRUPT	LAVANDIER DENIS	30			
	LIEZ CEDRIC				20
STAINVILLE	LECOQ GREGORY	31			
	WETZEL PATRICE	32			
TREVERAY	LALLEMANT PASCAL	33			
	STOLF OLIVIER	34			
VILLERS LE SEC	KARP DOMINIQUE	35			
	ADNET ADRIEN				21
VILLE SUR SAULX	MENESTRIER DIDIER				22
	THYRIOT CLAUDE				23
AULNOIS EN	MULLER SERGE	36			
PERTHOIS	GOUVERD MATHIS				24

Secrétaire de séance : Marc NICOLE est désigné à l'unanimité

Vu l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2224-12-1 et suivants,

Considérant que l'utilisation des hydrants est strictement réservée aux services de défense incendie et à la régie d'eau ;

Considérant, qu'à titre exceptionnel, sur demande expresse préalable, le syndicat autorise des entreprises et des professionnels à utiliser les hydrants permettant ainsi le comptage obligatoire des volumes prélevés et évitant les interventions syndicales suite aux perturbations créées par ces manipulations,

Considérant que l'ouverture non autorisée de poteaux d'incendie constitue un usage non conforme, susceptible d'altérer la quantité et la qualité de l'eau du réseau et engendre des coûts techniques pour le service qui doit se déplacer en urgence et en astreinte pour vérifier l'absence de fuites et la potabilité de l'eau ;

Considérant que ces interventions non planifiées mobilisent des moyens humains et matériels du service public et doivent être facturées comme prestations techniques d'urgence à l'usager non autorisé,

L'exposé ouï,

Le COMITE Syndical,

Après en avoir délibéré et à 0 voix contre, 0 abstention et 38 voix pour

DECIDE A L'UNANIMITE

1. De fixer le tarif d'intervention en urgence suite à manipulation non autorisée sur hydrant réservé à la défense incendie à 400 euros HT,
2. Ce tarif s'applique à compter du 1er janvier 2026 et est soumis aux taux des taxes à la valeur ajoutée en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Signé par : THERESE JAMAR
Date : 21/10/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-20251510_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE QUINZE OCTOBRE A 19H00, LE COMITE SYNDICAL DES EAUX SUD MEUSE S'EST REUNI EN REUNION ORDINAIRE AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI AU SIEGE DU SYNDICAT SOUS LA PRESIDENCE DE THERESE JAMAR

Nombre de membres
En exercice : 60
Présents :35
Votants : 37 soit 35+2
Ayant donné procuration :2
Absents excusés :23
Absents :

Date de convocation : 07/10/2025
Date d'affichage : 07/10/2025

OBJET de la délibération
20251510_3
FRAIS DE BRANCHEMENT
AC Rupt - Bazincourt

Résultat du vote

Pour :37
Contre :0
Abstention :0

	TITULAIRE	Présent	Suppléant	Procuration	Absent
BAUDONVILLIERS	DA SILVA ALEXANDRA	1			
	NICOLE MARC	2			
BAZINCOURT	HUARD JACQUELINE	3			
	BEAUDOING ALAIN	4			
BRAUVILLERS	DEFONTIS VANESSA				1
	CHIROL JEROME				2
BRILLON	PELLETIER JEAN MARIE	5			
	maire ou 1er adjoint				3
COUSANCES	GIRARDIN PERRINE				4
LES FORGES	JAMAR THERESE	6			
COUVERTPUIS	OUDINOT JEAN LOUIS				5
	CHAOMLEFFEL REMY				6
DAMMARIE	GEORGES MICHELLE		VARIN Michel 7		
SUR SAULX	ZANOTTI PASCALE	8			
FOUCHERES	LAURIN MARYLENE	9			
AUX BOIS	PESCHELOCHE ELRIC				7
HAIRONVILLE	THOMAS CHRISTIAN	10			
	CASSARD MICHEL	11			
HEVILLIERS	LOISY MICHEL			ROUSSEL Didier	
	ROUSSEL DIDIER	12			
HOUDELAINCOURT	RIVIERE JEAN MARIE				8
	JACQUOT SABRINA				9
JUVIGNY EN	MINEUR LUDOVIC	13			
PERTHOIS	NICOLE JEAN-PIERRE	14			
LAVINCOURT	TOURNOIS STEPHANE	15			
	BRIC JEAN MARIE	16			
LE BOUCHON	DEVAUX DOMINIQUE	17			
SUR SAULX	ZANOTTI SANDRINE	18			
L'ISLE EN RIGAULT	HENRIONNET BERNARD	19			
	REMY PHILIPPE			HENRIONNET Bernard	
MAULAN	GUILLAUME HERVE	20			
	LAURENT TATIANA				10
MENIL SUR	LEBRET EDITH	21			
SAULX	SIDOLI PHILIPPE	22			
MONTPLONNE	VILLETTE ERIC				11
	VAN HECKE DAMIEN				12
MORLEY	CHEVALLIER MARIE-LAURE	23			
	KRAEBER MATHIEU				13
NANT LE PETIT	CORIOU MAXIME				14
	PENSALFINI DOMINIQUE	24			
NARCY CA	MARIN JEAN YVES				15
	LEGENDRE FRANCOIS	25			
RUPT AUX	INTINS YANNICK	26			
NONAINS	MARCHANDE PATRICE				16
SAINT JOIRE	AUBRY LAURENT		27 LINARD Damien		
	PSAUME VERONIQUE		28 BASTIEN Dominique		

Syndicat des eaux Sud Meuse
Votre service public d'eau et d'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-20251510_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SAVONNIERES EN PERTHOIS	MARTINOT ANNIE				17
	JOSEPH DANIEL				18
SOMMELONNE	PIERROT JEAN CLAUDE				19
	BERRARD CYRILLE	29			
SAUDRUPT	LAVANDIER DENIS	30			
	LIEZ CEDRIC				20
STAINVILLE	LECOQ GREGORY	31			
	WETZEL PATRICE	32			
TREVERAY	LALLEMANT PASCAL	33			
	STOLF OLIVIER	34			
VILLERS LE SEC	KARP DOMINIQUE	35			
	ADNET ADRIEN				21
VILLE SUR SAULX	MENESTRIER DIDIER				22
	THYRIOT CLAUDE				23
AULNOIS EN PERTHOIS	MULLER SERGE	36			
	GOUVERD MATHIS				24

Secrétaire de séance : Marc NICOLE est désigné à l'unanimité

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1331-2 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n18092024_4 du comité syndical en date du 18/09/2024 relative à la signature des marchés publics et au plan de financement pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif de Rupt-Aux-Nonains et Bazincourt-Sur-saulx;

Considérant que le syndicat a engagé, dans le cadre du programme d'assainissement collectif sur les communes de Rupt-aux-Nonains et Bazincourt-sur-Saulx, des travaux de branchement en domaine public pour le raccordement des propriétés au réseau public d'assainissement ;

Considérant que l'article L 1331-2 du code de la santé publique prévoit « Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la commune peut se charger, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements mentionnés à l'alinéa précédent.

La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal. »

Considérant que le coût moyen des travaux de branchement en domaine public, tel qu'établi dans les marchés publics (lots 1 et 2), s'élève à 3 493 € HT par branchement ;

Considérant que le syndicat a obtenu des subventions publiques de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et du GIP « Objectif Meuse », couvrant 70 % du montant des travaux, soit une aide moyenne de 2 445 € HT par branchement ;

Considérant que, conformément à l'article L.1331-2 du Code de la santé publique, le montant du remboursement dû par chaque propriétaire doit être calculé en fonction des dépenses réellement engagées pour la réalisation des travaux de branchement, diminuées du montant des subventions perçues ;

Considérant ainsi que le reste à charge pour l'usager est fixé à 1 048 € HT par branchement, correspondant au coût réel des travaux supporté par le syndicat, après déduction des subventions ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251014-20251510_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CANTON D'ANCERVILLE

Arrondissement de Bar-Le-Duc

Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

Considérant que cette participation aux frais de branchement est distincte de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), prévue à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, qui constitue une contribution forfaitaire liée au financement du réseau public d'assainissement ;

Considérant que le paiement de cette participation incombe au propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, les communes envisagent de préfinancer ce montant pour le compte des propriétaires, afin de leur proposer un paiement échelonné ou différé. Les modalités de paiement seront précisées par chaque commune et portées à la connaissance des bénéficiaires ;

Considérant la nécessité d'assurer une répartition équitable et transparente des charges entre les usagers bénéficiaires du service public d'assainissement collectif ;

L'exposé ouï,

Le COMITE Syndical,

Après en avoir délibéré et à 0 voix contre, 0 abstention et 37 voix pour

DECIDE A L'UNANIMITE

de fixer le montant de la participation aux frais de branchement d'assainissement collectif en domaine public à 1 048 euros HT par branchement, à facturer aux propriétaires des immeubles ou à la commune en cas de préfinancement,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Signé par : THERESE JAMAR
Date : 21/10/2025
Qualité : president

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE QUINZE OCTOBRE A 19H00, LE COMITE SYNDICAL DES EAUX SUD MEUSE S'EST REUNI EN REUNION ORDINAIRE AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI AU SIEGE DU SYNDICAT SOUS LA PRESIDENCE DE THERESE JAMAR

Nombre de membres
En exercice : 60
Présents :35
Votants : 37 soit 35+2
Ayant donné procuration :2
Absents excusés :23
Absents :

Date de convocation : 07/10/2025
Date d'affichage : 07/10/2025

OBJET de la délibération 20251510_4

TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE AC Rupt - Bazincourt

Résultat du vote

Pour :37
Contre :0
Abstention :0

	TITULAIRE	Présent	Suppléant	Procuration	Absent
BAUDONVILLIERS	DA SILVA ALEXANDRA	1			
	NICOLE MARC	2			
BAZINCOURT	HUARD JACQUELINE	3			
	BEAUDOING ALAIN	4			
BRAUVILLERS	DEFONTIS VANESSA				1
	CHIROL JEROME				2
BRILLON	PELLETIER JEAN MARIE maire ou 1er adjoint	5			3
COUSANCES LES FORGES	GIRARDIN PERRINE				4
	JAMAR THERESE	6			
COUVERTPUIS	OUDINOT JEAN LOUIS				5
	CHAOMLEFFEL REMY				6
DAMMARIE SUR SAULX	GEORGES MICHELLE		VARIN Michel 7		
	ZANOTTI PASCALE	8			
FOUCHERES AUX BOIS	LAURIN MARYLENE	9			
	PESCHELOCHE ELRIC				7
HAIRONVILLE	THOMAS CHRISTIAN	10			
	CASSARD MICHEL	11			
HEVILLIERS	LOISY MICHEL			ROUSSEL Didier	
	ROUSSEL DIDIER	12			
HOUDELAINCOURT	RIVIERE JEAN MARIE				8
	JACQUOT SABRINA				9
JUVIGNY EN PERTHOIS	MINEUR LUDOVIC	13			
	NICOLE JEAN-PIERRE	14			
LAVINCOURT	TOURNOIS STEPHANE	15			
	BRIC JEAN MARIE	16			
LE BOUCHON SUR SAULX	DEVAUX DOMINIQUE	17			
	ZANOTTI SANDRINE	18			
L'ISLE EN RIGAULT	HENRIONNET BERNARD	19			
	REMY PHILIPPE			HENRIONNET Bernard	
MAULAN	GUILLAUME HERVE	20			
	LAURENT TATIANA				10
MENIL SUR SAULX	LEBRET EDITH	21			
	SIDOLI PHILIPPE	22			
MONTPLONNE	VILLETTE ERIC				11
	VAN HECKE DAMIEN				12
MORLEY	CHEVALLIER MARIE-LAURE	23			
	KRAEBER MATHIEU				13
NANT LE PETIT	CORIOU MAXIME				14
	PENSALFINI DOMINIQUE	24			
NARCY CA	MARIN JEAN YVES				15
	LEGENDRE FRANCOIS	25			
RUPT AUX NONAINS	INTINS YANNICK	26			
	MARCHANDE PATRICE				16
SAINT JOIRE	AUBRY LAURENT		27 LINARD Damien		
	PSAUME VERONIQUE		28 BASTIEN Dominique		

Syndicat des eaux Sud Meuse
Votre service public d'eau et d'assainissement

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21.10.2025
ID : 055-200092633-20251015-20251510_4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
CANTON D'ANCERVILLE
Arrondissement de Bar-Le-Duc
Syndicat Mixte des Eaux Sud Meuse

Extrait du registre des délibérat

SAVONNIERES EN PERTHOIS	MARTINOT ANNIE				17
	JOSEPH DANIEL				18
SOMMELONNE	PIERROT JEAN CLAUDE				19
	BERRARD CYRILLE	29			
SAUDRUPT	LAVANDIER DENIS	30			
	LIEZ CEDRIC				20
STAINVILLE	LECOQ GREGORY	31			
	WETZEL PATRICE	32			
TREVERAY	LALLEMANT PASCAL	33			
	STOLF OLIVIER	34			
VILLERS LE SEC	KARP DOMINIQUE	35			
	ADNET ADRIEN				21
VILLE SUR SAULX	MENESTRIER DIDIER				22
	THYRIOT CLAUDE				23
AULNOIS EN PERTHOIS	MULLER SERGE	36			
	GOUVERD MATHIS				24

Secrétaire de séance : Marc NICOLE est désigné à l'unanimité

La Présidente rappelle le programme d'assainissement collectif les communes de Rupt-aux-Nonains et Bazincourt-sur-Saulx dont les travaux ont démarré en 2025. Ces travaux concernent uniquement la création des réseaux et la partie du branchement en domaine public.

Concernant les travaux en domaine privé de déconnexion des fosses et de raccordement à la boîte de branchement à la charge des propriétaires des immeubles raccordables, l'agence de l'eau Seine-Normandie aide financièrement les particuliers dans le cadre de son 12ième programme « eau, climat et biodiversité » à la condition de la mise place d'une maîtrise d'ouvrage publique portant le projet.

Les communes de Bazincourt-Sur-Saulx et de Rupt-Aux-Nonains souhaitent gérer ce programme et porter cette maîtrise d'ouvrage.

L'agence de l'eau demande que le syndicat approuve par délibération la décision des communes.

L'exposé ouï,

Le COMITE Syndical,

Après en avoir délibéré et à 0 voix contre, 0 abstention et 37 voix pour

APPROUVE A L'UNANIMITE la décision des communes de Rupt-Aux-Nonains et de Bazincourt-Sur-Saulx de porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconnexion et de raccordement en domaine privé,

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR

Signé par : THERESE JAMAR
Date : 21/10/2025